

Arrêté en date du 12 JAN. 2023

Le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2017-607 du 21 avril 2017 portant statut particulier du corps des inspecteurs de santé publique vétérinaire ;

Vu l'arrêté du 12 décembre 2022 fixant les taux de promotion pour la période 2023-2025 de certains corps de catégorie A du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire

ARRETE

Article 1 : Les agents dont les noms suivent sont inscrits au tableau d'avancement au grade d'inspecteur en chef de santé publique vétérinaire au titre de l'année 2023 (par ordre alphabétique) :

NOM Prénom	Affectation
AMAR Hélène	DGAL / SPPSI / SDEIGIR
BERNARD Caty	DDPP 49 / SPA
BOUCHENAK TALET Siham	DDPP 77 / SSA
BOUTIGHANE Nada	DDPP 92 / SPAE
CASCHETTA Geneviève	DDETSPP 21
DESCAMPS Elisabeth	FAM / MAEI
GAUTHIER Carole	DDETSPP 47
GIRARDOT-CHAFFARD Ludivine	DDPP 34 / SSA
GRANGET Elise	DDT 60 / EEF
HANNACHI Abdesselam	DDPP 88 / SPA
JAQUET Hadrien	Cabinet MASA
LEFEBVRE Sidonie	DDETSPP 24 / SPA
MARTINEAU Bénédicte	Sous-préfecture Bagnères-de-Bigorre (65)
MOUGENOT Anne-Flore	DDPP 56 / SSA
PALUSSIÈRE Mathilde	DDPP 37 / SPAVE
POSTIC Claire	Cabinet MASA

PRALONG Nicolas	DDETSPP 23
SAADAOUI Imed	DRIAAF 75/ SIVEP Roissy
TIDJANI Lassissi-Marius	DDETSPP 58 / SQA
TROYANO-GROUX Alexandra	International / Ambassade Liban

Article 2 : Le Secrétaire général par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le : **12 JAN. 2023**

Pour le ministre de l'agriculture et de la souveraineté
alimentaire et par délégation.

**Le sous-directeur de la gestion des carrières
et de la rémunération**


Laurent BELLEGUIC